

# Code d'ivoire

**Monsieur le Président,**

Au nom de ma délégation, je vous adresse mes vives félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la 60<sup>ème</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Permettez moi de vous souhaiter, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, le plus grand succès et vous assurer de tout l'appui et la coopération de ma délégation.

Je voudrais rendre un hommage appuyé à votre prédécesseur, S.E.M. Jean Ping de la République Gabonaise, qui a, tout au long de son mandat, grandement contribué à relancer la réflexion sur la réforme des Nations Unies et l'action dans le domaine du développement et de la coopération internationale.

Enfin, qu'il me soit permis de féliciter vivement Monsieur Kofi ANNAN, Secrétaire Général des Nations Unies, pour les initiatives courageuses qu'il n'a cessé de prendre pour redynamiser notre organisation commune et pour faire triompher les idéaux et principes qui sont à la base de la création de l'ONU.

**Monsieur le Président,**

Cette session revêt une importance particulière pour les Etats membres et pour l'Organisation elle-même car elle se tient à un moment où les Etats sont invités à se prononcer sur de profondes réformes de l'Organisation pour la hisser à la hauteur du triple défi du développement, de la paix et de la sécurité, de la promotion et de la défense des droits de l'homme.

Le Sommet consacré à l'examen du Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, qui vient de se tenir au siège de l'ONU du 14 au 16 septembre dernier, n'a pas connu le succès que nous étions en droit d'en attendre. Nous pouvons cependant nous féliciter d'avoir pu adopter, malgré les difficultés, un document final qui nous a permis de réaffirmer les objectifs du millénaire et le « consensus de Monterrey » adopté en 2002 sur le financement du développement, de condamner pour la première fois « tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs, où qu'ils soient commis et quels qu'en soient les auteurs ».

Ma délégation espère vivement que nous parviendrons à conclure, au cours de cette 60<sup>ème</sup> session ordinaire de l'Assemblée Générale, une convention générale relative au terrorisme international et à mettre en place un Conseil des droits de l'homme.

**Monsieur le Président,**

Les efforts pour instaurer plus de justice dans les relations économiques internationales n'ont pas donné les résultats escomptés et le fossé entre les pays développés et les pays en voie de développement se creuse encore davantage. Les économies de ces derniers accusent une plus grande dégradation, si ce n'est une paupérisation généralisée.

En effet, les pays du tiers-monde sont contrariés dans leurs efforts de développement par le poids de la dette, la volatilité des prix des produits de base, les difficultés d'accès aux marchés des pays développés, l'insuffisance de l'aide publique au développement et la rareté de ressources financières, sans oublier les conflits et les différentes pandémies qui affectent les populations.

Je relève en outre que la dette est une forme d'asservissement et que les économies endettées sont devenues des économies sous contrat. Trouver une solution durable, novatrice et audacieuse à ce problème est l'une des conditions primordiales de toute reprise de la croissance, non pas seulement dans les pays fortement endettés, mais dans la plupart des pays en développement. C'est pourquoi ma délégation salue la récente décision d'annulation de la dette de dix-huit pays en développement tout en déplorant, comme d'autres délégations l'ont fait, la portée limitée de cette décision d'annulation et souhaite qu'elle soit étendue à tous les pays africains.

Par ailleurs, la libéralisation effective du commerce international peut générer des ressources suffisantes pour les économies africaines, susceptibles de financer les programmes d'éducation, de santé et d'infrastructures diverses.

Malheureusement, les barrières douanières et commerciales qui frappent les exportations africaines, ainsi que les subventions agricoles dans les pays occidentaux, obèrent les efforts de développement des pays africains déjà mis à mal par le service de la dette qui mobilise, à lui seul, des ressources budgétaires quatre fois supérieures à celles allouées à l'éducation et à la santé.

Aussi, voudrais-je associer la voix de mon pays aux demandes de justice et d'équité pour des solutions durables aux problèmes générés par le système commercial multilatéral, en matière notamment d'accès de nos produits aux marchés des pays développés, de subventions accordées par les pays riches à leurs agriculteurs ainsi que de soutiens internes qui compromettent la compétitivité de ces produits sur le marché mondial.

**Monsieur le Président,**

Les grands défis auxquels le monde est confronté ne pourront être relevés que dans un cadre global et de solidarité soutenue.

C'est pourquoi la Côte d'Ivoire, tout en félicitant les initiateurs, se réjouit des nouvelles initiatives avancées par certains Etats Membres de notre Organisation pour mobiliser des ressources supplémentaires ou accroître celles existantes en faveur du développement des pays pauvres. Au nombre de celles-ci, il me plaît de mentionner, entre autres :

- l'allocation des droits de tirages spéciaux et des mesures coordonnées pour encourager les contributions privées volontaires ;
- la facilité internationale de financement présentée par le Gouvernement britannique et qui a reçu le soutien de certains pays développés ;
- la réduction des coûts de transfert des ressources des migrants vers leur pays d'origine qui représentent, dans certains Etats, 65 % de l'aide totale au développement ;
- la contribution de solidarité sur les billets d'avions en faveur d'un développement global et durable, présentée par l'Allemagne, le Brésil, le Chili et la France en septembre 2004 dans cette même enceinte, et qui a pour objectif de lutter contre la faim et la pauvreté et de financer le développement durable au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la lutte contre le VIH / SIDA et autres pandémies.

Je souhaite que ces sources nouvelles de financement, en conjonction et/ou en addition avec les ressources traditionnelles de financement, contribuent efficacement à la lutte contre la pauvreté dans le monde en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

**Monsieur le Président,**

La réalisation des OMD constitue un espoir pour la Côte d'Ivoire pour sortir de la crise sociopolitique qui la secoue depuis quelques années.

En effet, dans le premier rapport national ivoirien sur les OMD, paru en 2003, et qui fournit des données pour évaluer les progrès réalisés dans chacun des huit objectifs fixés, il apparaît clairement qu'au regard de la situation actuelle, les Objectifs du Millénaire pour le Développement seront difficilement réalisables à l'horizon 2015 si la communauté internationale ne maintient pas à la Côte d'Ivoire ses appuis financiers, y compris l'annulation de son importante dette extérieure.

Aussi, voudrais-je réitérer l'appel du Gouvernement de réconciliation nationale à l'ONU et aux partenaires au développement, tant bilatéraux que multilatéraux, à l'aider davantage à relever efficacement les nouveaux défis de reconstruction du pays, s'agissant notamment de la réinstallation des personnes déplacées, de la réhabilitation des équipements socio-éducatifs, sanitaires, culturels et de la protection de l'environnement.

**Monsieur le Président,**

Aucun pays ne peut prétendre se développer et mettre ses populations à l'abri des besoins les plus élémentaires sans prendre des mesures efficaces

contre les maladies qui les déciment. Le paludisme, la tuberculose, le VIH/SIDA et les autres maladies infectieuses constituent aujourd'hui de graves menaces pour le monde entier, particulièrement pour les pays pauvres et des obstacles à la réalisation des objectifs de développement. C'est pourquoi, ma délégation estime que la communauté internationale devrait intensifier et coordonner ses efforts en vue de garantir l'accès des malades des pays en développement aux médicaments génériques y compris les antirétroviraux. La Côte d'Ivoire, au moment venu, apportera tout son appui à l'initiative mondiale, qui sera lancée en 2006, pour renforcer d'ici 2010 le système de santé dans les pays en développement.

S'agissant tout particulièrement des droits de l'homme, ma délégation se félicite de tous les efforts déployés par les Nations Unies en vue du respect de la personne humaine et de la lutte contre l'impunité en Côte d'Ivoire, en particulier la visite du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en juillet dernier et de l'envoi de différentes commissions d'enquête et de rapporteurs spéciaux sur place.

Je voudrais indiquer à ce propos que le Gouvernement attend toujours la suite réservée au dernier rapport d'enquête internationale de l'ONU diligentée en Côte d'Ivoire, de juillet à septembre 2004, qui aborde les questions importantes telles que l'impunité, les graves violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international et le mercenariat.

Le phénomène de la traite des enfants a pris une ampleur grandissante en Afrique et particulièrement dans la région ouest africaine. Les dirigeants de l'Afrique de l'ouest sont conscients que seule une lutte coordonnée de leurs Etats peut conduire à éradiquer ce trafic honteux.

C'est pourquoi, en plus des accords bilatéraux déjà conclus et sur l'initiative de la Côte d'Ivoire, neuf Etats ouest africains ont adopté le 27 juillet 2005 à Abidjan un accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'ouest.

Cet instrument juridique multilatéral contient des obligations contraignantes communes aux Etats parties et des obligations particulières aux pays d'origine et aux pays de destination des enfants victimes de trafic.

**Monsieur le Président,**

Concernant la résolution des conflits sur le continent africain, des progrès notables ont été enregistrés au cours de cette année. Nous sommes en effet encouragés par l'évolution positive enregistrée au Soudan, au Burundi, au Libéria, en Sierra Leone et en République Démocratique du Congo avec, dans certains cas, la réalisation satisfaisante des processus électoraux.

En dépit de ces progrès en matière de résolution des conflits sur le continent, il faut se convaincre que les situations restent d'une manière générale très fragiles. Il est donc nécessaire que la communauté internationale s'engage plus fermement à aider les pays en conflit à s'attaquer aux causes réelles de ces conflits, tout en œuvrant à lutter contre la pauvreté, à consolider les institutions démocratiques et à promouvoir le développement économique et social dans ces Etats.

**Monsieur le Président,**

Si nous pouvons nous réjouir légitimement de la résolution de certains conflits, force est de constater que, malheureusement certaines situations sont encore loin d'être réglées. C'est le cas de la Côte d'Ivoire, pays qui n'a pas encore retrouvé le chemin de la paix malgré les nombreux efforts déployés par la communauté internationale à travers les diverses initiatives prises depuis trois ans, notamment les accords de Linas Marcoussis, d'Accra et de Pretoria.

L'ONU, à travers le Conseil de Sécurité, s'investit énormément en vue de renforcer le processus de paix et de réconciliation en Côte d'Ivoire.

Nous saluons toutes les mesures prises jusqu'ici par le Conseil de sécurité et trouvons particulièrement encourageants l'accroissement des effectifs des Casques bleus en Côte d'Ivoire et la nomination de Mr Antonio MONTEIRO en qualité de Haut Représentant de l'ONU pour les élections en Côte d'Ivoire.

Je saisis également cette occasion pour remercier la communauté internationale, notamment les pays, les Chefs d'Etat, et les organisations régionales et sous-régionales, pour leur disponibilité et pour les efforts inlassables qu'ils n'ont cessé de déployer pour qu'une solution pacifique soit trouvée à la crise ivoirienne.

Au moment où je m'adresse à vous, le processus est pratiquement dans l'impasse et l'élection présidentielle prévue pour le 30 octobre 2005 ne pourra se réaliser à cette date.

La tenue d'élections libres, justes et transparentes, dans un délai raisonnable, demeure l'objectif principal à atteindre pour une paix durable en



Cote d'Ivoire. Cependant, pour y parvenir, il convient d'exécuter au préalable les tâches prioritaires suivantes :

le désarmement et le démantèlement des milices sur l'ensemble du territoire ;

le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, dont l'étape initiale serait le pré-regroupement ;

la restauration de l'administration d'Etat sur toute l'étendue du territoire ;

l'identification et l'enrôlement des électeurs. Sur ce point, la mise sur pied prochaine de la nouvelle Commission Electorale Indépendante (CEI) constitue une note d'espoir ;

le financement du DDR et du processus électoral.

En dépit du blocage actuel du processus de paix et de réconciliation, le Gouvernement ivoirien prie instamment la communauté internationale de ne pas se laisser gagner par la déception, le découragement et l'agacement. Il l'invite à s'impliquer davantage et fermement dans la recherche de solutions aux problèmes fondamentaux de la crise, seule condition d'un retour définitif et durable de la paix en Côte d'Ivoire et de la réconciliation entre tous les fils et filles du pays.

Dans ce contexte, le Conseil de Sécurité doit continuer à être activement saisi du dossier ivoirien qui doit demeurer à l'agenda de cet organe.

Sous le même angle, les Nations Unies devraient, de l'avis de ma délégation, envisager sérieusement d'imposer désormais des sanctions à toutes les personnes coupables de violations graves des droits de l'homme, d'appel à la haine et à la violence, de blocage du processus de paix et de

violations de l'embargo sur les armes sur toute l'étendue du territoire national..

**Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,**

Le peuple ivoirien a besoin de paix. Nous sommes conscients que cette paix doit être l'œuvre prioritairement des ivoiriens eux mêmes. Il faut cependant admettre que sans l'appui constant de la communauté internationale, cette paix sera difficilement atteinte.

J'en appelle donc, en terminant, à notre organisation commune pour une implication majeure et plus active dans le processus de paix et de réconciliation nationale, en prenant ses responsabilités.

C'est son mandat et le sens de son engagement, conformément à l'article 7 de la charte des Nations Unies.

Je vous remercie.